

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril à 18 h 10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil communautaire de DELLE, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président..

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Thomas BIETRY, Anissa BRIKH, François BRUEY, Jean-Marc BULET, Jonathan CERAUDO, Isabelle COINTOT, Priscilla COTTET, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Laurence ESPINOSA, Jean-Louis FLEURY, Vincent FRÉARD, Philippe GARNIER, Jean-Louis HOTTLET, Peggy HOUDELAT-LECOMPTE, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Eric MANGIN, Thierry MARCJAN, Sylvie MENNY, Anaïs MONNIER-VON AESCH, Martine MOUGIN, Robert NATALE, Jean-Marc PELLETIER, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Christian RAYOT, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Cyprien SCHIGAND, Jean-Michel TALON, Sébastien THEVENEAU, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT, Agnès VERONES et Frédéric WERSINGER **membres titulaires**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Lounès ABDOUN-SONTOT, Yves CARPENTIER, Catherine CLAYEUX, Jean-Jacques DUPREZ, Caroline ERNST, Céline HAMADI, Hamid HAMLIL, Fabrice PETITJEAN, Emmanuelle PY, Claudia RERAT et Kristina STOJANOVIC.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Isabelle COINTOT, Yves CARPENTIER à Jean-Marc PELLETIER, Caroline ERNST à Thomas BIETRY, Céline HAMADI à Anissa BRIKH, Hamid HAMLIL à Gilles COURGEY, Fabrice PETITJEAN à Cyprien SCHIGAND, Emmanuelle PY à Jean-Michel TALON, Claudia RERAT à Christian RAYOT et Kristina STOJANOVIC à Annick PRENAT.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 9 avril 2026	Le 9 avril 2026	En exercice	50
		Présents	39
		Votants	48

Le Président à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Roland DAMOTTE est désigné.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2026-04-26 Service Assainissement – Attribution du marché de travaux 2026-09 (Faverois tranche 2 : le long du ruisseau « le Charmey », la Rue des Prés et la Rue Basse)

Rapporteur : Gilles COURGEY

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes du Sud Territoire s'est engagée dans la mise aux normes du système d'assainissement de la commune de Faverois.

Un arrêté Préfectoral en date du 27 juin 2024 acte la mise aux normes avant le 31 décembre 2026.

La première tranche de travaux a porté sur la mise en séparatif des réseaux rue principale et rue de Delle, ainsi que dans l'enceinte de la station d'épuration. Sur ce site, la CCST a effectué le remplacement du poste de relevage, démoli l'ancienne station, remplacé la clôture et fait installer un nouveau portail. Le coût total de cette première tranche est d'environ 650 000 € HT. La date de réception a été fixée au 19 juin 2025.

La seconde et dernière tranche de travaux prévoit plusieurs opérations, dont la mise en séparatif des réseaux rue des Prés et rue Basse, ainsi que le remplacement d'un collecteur d'eaux usées longeant le ruisseau le Charmey. Pour cette dernière opération, la CCST intervient sur domaine privé. Des conventions de servitude de passage de canalisations publiques ont donc été signées avec l'ensemble des propriétaires concernés.

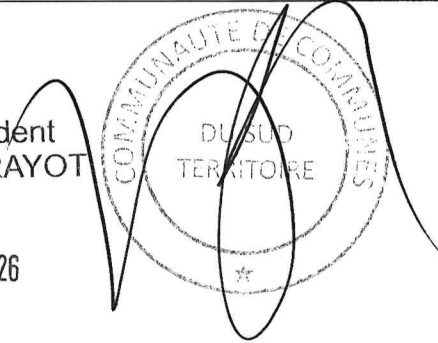
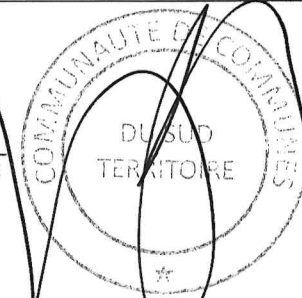
L'avis d'appel public à la concurrence des travaux de la tranche 2 a été mis en ligne le 16 mars 2026. La date limite de retour des offres des candidats a été fixée au 10 avril 2026 à 12h00.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 30 avril 2026 afin, d'une part, d'examiner les candidatures et, d'autre part, de se prononcer sur le choix de l'attributaire.

La Commission propose de retenir l'offre de l'entreprise/groupement d'entreprise STPI pour un montant de 428 764 € HT.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider la proposition de la CAO concernant le choix de l'attributaire,
- d'autoriser le Président à signer le marché public de travaux et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de celui-ci.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p>  
<p>Et publication ou notification le</p>	<p>LUNDI 11 MAI 2026</p>
<p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p>	